



Depart du domicile avant divorce

Par **papade2tresors**, le **21/02/2008** à **19:22**

BONJOUR

Marié de puis 2001 et parents de deux enfants 5 et 2 ans nous envisageons un divorce par consentement mutuel nous vivons toujours sous le même toit mais cela ne ressemble plus à rien plus d'amour entre nous on ne fait que se croiser ma femme travaille de nuit, nous nous orientons vers une garde alternée ce la est bien plus pratique pour nous organiser bien que pour le coté equilibre des enfants j'ai quelques doute, mais ma femme veux aussi pouvoir profiter de sa vie de femme ce qui est tout à fait normal cela dit.

D'Autres eléments viennent compliqué la situation nous avons une maison avec encore douze ans de crédits mais cela fera l'objet d'une autre question.

Je voudrais savoir si je peux allé habiter le logement d'un ami les jours ou elle ne travaille pas et venir garder les enfants les nuits ou elle travaille jusqu'a ce qu'elle se reveille pour prendre le relais puis les prendres un week end sur deux dans le logement que mon ami me prete gracieusement.

Si nous faisons une autorisation signée par nous deux une sorte de convention somme nous en règle y a t'il des risques?

Merci de vos réponses

Par **ly31**, le **21/02/2008** à **19:52**

Bonsoir,

Avant de vouloir quitter le domicile conjugal, vous devez en faire la demande auprès du JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), sinon il y a abandon du domicile conjugal, de plus, je vous conseille fortement d'officialiser les choses, même si au jour d'aujourd'hui, vous êtes d'accord pour ceci ou cela !

Je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31